



Création succursale. imposition bénéfices

Par **Deia**, le **17/01/2010** à **23:11**

Bonjour,rnrnJe souhaite ouvrir très prochainement une succursale (d'une société étrangère) en France, concrètement en Ile-de-France. J'ai un doute en matière d'imposition. Sur un site internet il est dit que: "un des avantages liés à l'ouverture d'une succursale est que l'entreprise récupère l'intégralité des bénéfices". Sur un autre site internet il est dit que "les bénéfices réalisés par la succursale seront soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) qui correspond à environ 33 % (ou 15% sur ses 38 120 premiers euros de bénéfices si CA a 7160K d'€)". Il y a une contradiction là...rnrnMa question est la suivante: les bénéfices réalisés par la succursale sont-ils imposables en France?rnrnUn grand Merci pour votre précieuse aide.rnrnDeia